



Délibération Municipale n° 2025-04



Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 06 MARS 2025

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	15	6	2	21	12

OBJET : Délibération relative au Budget primitif 2025- Budget annexe « Bâtiment artisanal et commercial »

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 6 Mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : **27 FEVRIER 2025**

PRESENTS : RAVANELLO Alain – CHIAPELLO Amandine – COLIN Martine – HERBEL Joseph CORINO Pierre – LAUDICINA Patrick - PAUL CAMAIL Florence – AMBARD Frédéric – OLIVERO Christophe - FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BRISPOT John -- BULLE Lucie – TOURET Marie-Laure – VINCENT Nadine.

PROCURATIONS :

Monsieur Vincent CLAVIER a donné procuration à Monsieur Pierre CORINO,
Madame Christine GARCIA a donné procuration à Madame Martine COLIN,
Madame Céline LORENZON a donné procuration à Madame Amandine CHIAPELLO,
Monsieur Thibault FABRE a donné procuration à Monsieur Christophe OLIVERO,
Monsieur Jérémy ROUX a donné procuration à Monsieur Frédéric AMBARD,
Monsieur Stéphane PELEPOL a donné procuration à Monsieur Alain RAVANELLO.

ABSENTS : GANZIN Mireille, VIDAL Antoinette.

Monsieur Patrick LAUDICINA a été désigné secrétaire de séance.



Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.

AR Préfecture

083-218300325-20250306-DELIB202504-DE

Article 132 du CGCT,

Publié le 18/03/2025

CONSIDERANT que le budget primitif dressé pour l'exercice 2025 est présenté en Conseil municipal.

CONSIDERANT qu'après explications et lecture du rapport, ce document s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

Section	Type	BP 2025	Total voté
Fonctionnement	Dépenses	803 088,68 €	803 088,68 €
	Recettes	803 088,68 €	803 088,68 €
Investissement	Dépenses	119 176,73 €	119 176,73 €
	Recettes	1 180 524,42 €	1 180 524,42 €

CONSIDERANT qu'à l'article L1612-4 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), le budget doit être voté en équilibre pour chacune des 2 sections (fonctionnement et investissement),

CONSIDERANT que les articles L.1612-6 et L.1612-7 du CGCT autorisent un sur-équilibre budgétaire ; il est ainsi admis un excédent de la section d'investissement quelle qu'en soit l'origine, et un excédent de la section de fonctionnement provenant uniquement de la reprise des résultats anticipée des résultats de l'année 2024. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la section d'investissement présente un sur-équilibre budgétaire de 1 061 347,69 € ;

CONSIDERANT que l'instruction budgétaire et comptable M57 offre la possibilité, pour le Maire, si le Conseil Municipal l'y a autorisé par délégation, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exception des dépenses de personnel, au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Cette délégation du Conseil Municipal est accordée annuellement au moment du vote du budget ou sur délégation permanente du Conseil Municipal,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission affaires générales du 26 février 2025 ,

L'assemblée après en avoir délibéré à la **MAJORITÉ** décide :

Pour : 16

Abstention : BRISPOT John, SCHMITT Patrick , VINCENT Nadine, FERRETTO-REGGI Nicolas, BULLE Lucie

D'APPROUVER les présentes propositions budgétaires pour l'exercice 2025 dont le détail figure dans la note de présentation jointe en annexe.

DE DELEGUER à Monsieur le Maire pour l'exercice budgétaire 2025 l'autorisation de procéder à des virements de crédits à l'intérieur de chaque section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



Le secrétaire de séance

Patrick LAUDICINA